COMMUNE DE FRETERIVE
Compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2018

PRESENTS : BUEVOZ Eve - REVERDY Bernard – MIGUET Jean - TRUSCELLO Bernard - BUEVOZ Guy - PICHON Yannick - DI MASULLO Vincenza - AZNAG Rachid

ABSENTS EXCUSES : CHABANOL David - MÜLLER Françoise - DECOMBLE Aurore - GERLIER Géraldine - GRANGE Christelle- DIE-FRANCOZ Marie-Hélène - BOUCHE Fabrice
Elu secrétaire : REVERDY Bernard
Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

INTERCOMMUNALITE

↳ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE – MISE EN PLACE DU NOUVEAU SERVICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Dans le contexte du retour majoritaire des écoles à la semaine de 4 jours, le ministre de l'Education a incité les communes et leurs intercommunalités à proposer aux enfants des activités qualitatives le mercredi. Un décret prévoit que ce jour relève désormais du temps périscolaire. La Communauté de communes Cœur de Savoie a décidé de les financer et de les organiser dans le cadre du « Plan mercredi ». Pour notre secteur, l'encadrement des enfants est confié à l'ACA.
Le Conseil approuve donc la modification de l'article 5-3-1 des statuts de la Communauté de communes en y ajoutant la compétence «création et gestion des accueils de loisirs périscolaires du mercredi de 3 à 11 ans ». Les statuts modifiés seront applicables dès signature de l'arrêté préfectoral.

Vous retrouverez tous les renseignements sur le site de la commune.

TRAVAUX

↳ Aménagement des allées du cimetière

Les travaux débuteront à partir du 11/09 jusqu'au 15 octobre et seront réalisés par l'entreprise Gonthier.

DIVERS

↳ Camion coiffure, *droit de place*

Le Conseil accepte la demande d'installation une fois par semaine d'un camion coiffure sur la commune, qui sera stationné à côté de la salle des fêtes. Il est décidé d'instituer un droit de place sur le domaine public ainsi qu'un accès à l'électricité pour un montant de 150€ annuel.

↳ Associations, *conventions de prêt de salles*

Le Conseil approuve la mise à disposition des salles avec les associations de la commune. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les conventions définissant les modalités financières et administratives des prêts de salles pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Horaires d'ouverture de la mairie, *modification*

Ouverture du secrétariat :
Mardi et vendredi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 16h30 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ

MAIRIE DE FRETERIVE (SAVOIE)